



## Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

12 rue du Docteur Jean Lansac - BP 11024 – 65010 Tarbes Cedex  
Tél. : 06 87 37 93 32 – [fnecfp.fo65@gmail.com](mailto:fnecfp.fo65@gmail.com) – [www.foenseignement65.wordpress.com](http://www.foenseignement65.wordpress.com)

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale. Force est de constater que ces conditions continuent de se dégrader de manière préoccupante dans notre département, comme dans l'ensemble du pays.

Les signalements inscrits dans le Registre Santé et Sécurité au Travail sont toujours plus nombreux et témoignent d'une souffrance professionnelle grandissante. Les risques psychosociaux, les situations de tension avec certaines familles, l'épuisement lié à l'accumulation des missions, le manque de moyens humains et matériels, ainsi que les conséquences de l'inclusion scolaire systématique et sans moyens adaptés, constituent désormais le quotidien de nombreux collègues.

Pourtant, malgré les alertes répétées des personnels et des représentants syndicaux, nous constatons une nouvelle fois l'absence de réponses satisfaisantes de l'administration. Sur les mentions examinées aujourd'hui, un nombre important demeure sans visa, sans réponse ou sans indication des mesures mises en œuvre. Cette situation est inacceptable.

Le RSST n'a de sens que si les signalements font l'objet d'un traitement effectif, de mesures de prévention et d'un retour aux agents concernés. À plusieurs reprises, la Formation Spécialisée a adopté des avis demandant notamment que les chefs de service prennent connaissance rapidement des mentions RSST, communiquent les suites données aux signalements et informent systématiquement la Formation Spécialisée des mesures prises à la suite des alertes. Nous attendons désormais que ces demandes soient réellement appliquées.

Nous rappelons également que plusieurs situations signalées auraient dû conduire à informer les agents de leur droit à déposer une déclaration d'accident de service. Là encore, l'absence d'accompagnement des personnels interroge sur la manière dont l'employeur assume son obligation de protection.

Cette dégradation des conditions de travail n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte directement des choix politiques et budgétaires opérés depuis plusieurs années.

Le ministère reconnaît lui-même que plus de 30 000 élèves sont aujourd'hui en attente d'une place dans un établissement social ou médico-social et que plus de 50 000 élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement humain ne disposent pas d'AESH. Au lieu de créer les places nécessaires, de recruter les personnels spécialisés indispensables et d'améliorer les conditions d'accompagnement des élèves, le gouvernement poursuit sa politique d'inclusion systématique à marche forcée.

Dans ce cadre, la FNEC FP-FO réaffirme son opposition aux Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), dispositifs rejetés par les députés mais que le ministère s'obstine à vouloir généraliser. Les PAS ne répondent en rien aux difficultés rencontrées sur le terrain. Ils visent essentiellement à gérer la pénurie, à réduire les notifications MDPH, à mutualiser davantage les AESH et à substituer du "coaching" des personnels à une véritable prise en charge spécialisée des élèves.

Les conséquences sont déjà visibles dans les écoles et les établissements : multiplication des situations ingérables dans les classes, épuisement des enseignants, sentiment d'abandon des AESH, aggravation des risques psychosociaux et dégradation continue du climat de travail.

Les récentes propositions ministérielles concernant les AESH confirment cette orientation. Alors que les personnels revendiquent légitimement un véritable statut de fonctionnaire avec un temps plein de 24 heures et une revalorisation salariale immédiate, le ministère envisage de ne permettre qu'à une minorité d'entre eux d'accéder à un corps spécifique, laissant la grande majorité des AESH dans la précarité. Cette perspective est inacceptable.

Dans le même temps, nous constatons sur le terrain une montée des violences verbales et parfois physiques à l'encontre des personnels. Trop souvent, les collègues ont le sentiment que leur hiérarchie les laisse seuls face aux difficultés rencontrées avec certaines familles ou face aux remises en cause de leurs pratiques professionnelles.

La FNEC FP-FO rappelle que l'institution doit pleinement jouer son rôle de protection des personnels. Les équipes doivent être soutenues lorsqu'elles sont confrontées à des situations conflictuelles. Les chefs de service doivent intervenir auprès des familles lorsque les équipes le demandent. Les personnels doivent disposer de procédures claires lorsqu'ils sont victimes d'agressions ou lorsqu'ils sont confrontés à des situations susceptibles de relever d'un accident de service.

Enfin, nous tenons à rappeler que cette instance ne peut se limiter à constater les difficultés. Les personnels n'attendent plus des diagnostics, ils attendent des mesures concrètes. La santé, la sécurité et les conditions de travail ne peuvent demeurer des préoccupations secondaires alors même que les signaux d'alerte se multiplient.

La Formation Spécialisée doit être un lieu où les difficultés remontées du terrain trouvent des réponses effectives. Nous serons donc particulièrement attentifs aux suites qui seront données aux situations évoquées aujourd'hui ainsi qu'aux mesures que l'administration entend mettre en œuvre pour faire respecter ses obligations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Je vous remercie de votre attention.